

## **Critères d'attribution des solos et de participation aux chorégraphies du spectacle**

- En raison des changements importants au niveau des tests et des compétitions des catégories STAR, le CPA Tourbillon des Laurentides a dû revoir les critères d'attribution des solos pour les revues sur glace. Ces critères ont été adoptés par le CA en date du 29 août 2016 (amendé le 26 juin 2019)
- Veuillez noter que pour être admissible aux solos de la revue sur glace, le patineur doit être un membre actif du CPA Tourbillon des Laurentides. À cet effet, il doit être inscrit à au moins 1 parcelle durant la saison régulière ET avoir cumulé un minimum de 3 points (en test et/ou en compétition) durant l'année. Les patineurs inscrits dans la catégorie patineur ADULTE au club ne sont pas éligible aux solos.
- Aucun patineur ne peut se voir attribuer plus de 1 solo (à l'exception de la catégorie 'couple').
- Les solos sont attribués dans l'ordre qu'ils sont présentés dans ce document. Si le patineur gagnant d'une catégorie a déjà remporté un solo dans une catégorie antérieure, le solo sera attribué au prochain patineur, selon les mêmes critères.
- Afin de participer aux chorégraphies du spectacle, le patineur doit être inscrit à un minimum de 1 parcelle pour la saison régulière précédant le spectacle.

### **Critères d'attribution des solos**

#### **1- Le patineur actif le plus avancé du club :**

- Sera attribué au patineur ayant réussi le plus grand nombre de test à vie (toutes catégories confondues)
- En cas d'égalité, le patineur ayant le plus haut pointage en compétition en style libre durant l'année l'emportera. Si aucun pointage en style libre n'est disponible, le patineur ayant le plus haut pointage en compétition en Interprétation l'emportera.
- Si aucun pointage en compétition n'est disponible ou bien qu'il y a encore égalité, les patineurs devront élaborer un numéro collectif (duo, trio, etc.)

#### **2- Le premier patineur ÉLITE :**

- Sera attribué au patineur ayant le plus haut pointage en compétition dans une catégorie compétitive (sans limite 7 ans à sénior compétition) en style libre durant l'année.
- Le patineur doit avoir obtenu un minimum de 3 points en compétition dans une catégorie ÉLITE durant l'année.
- Les 6 meilleurs résultats obtenus durant l'année seront comptabilisés.
- Pour être éligible, le patineur doit être un compétiteur ÉLITE en date du 31 décembre. La catégorie d'inscription de la dernière compétition de l'année auquel aura participé le patineur définira son statut de patineur ÉLITE ou de patineur STAR.

### **3- Le premier patineur de compétition STAR :**

- Sera attribué au patineur ayant le plus haut pointage en compétition dans une catégorie STAR (STAR 4 à OR) en style libre durant l'année.
- Le patineur doit avoir obtenu un minimum de 3 points en compétition dans une catégorie STAR durant l'année.
- Pour être inclus dans le calcul du pointage, le résultat d'une compétition doit provenir d'une catégorie avec un classement global des participants (STAR 4 à OR)
- Les 6 meilleurs résultats obtenus durant l'année seront comptabilisés.
- Pour être éligible, le patineur doit être un compétiteur STAR en date du 31 décembre. La catégorie d'inscription de la dernière compétition de l'année auquel aura participé le patineur définira son statut de patineur ÉLITE ou de patineur STAR.

### **4- Le premier patineur de test :**

- Sera attribué au patineur ayant le plus haut pointage en test (toutes catégories confondues) durant l'année.
- Le patineur doit avoir obtenu un minimum de 3 points en test durant l'année.
- Pour être inclus dans le calcul du pointage, les tests devront obligatoirement être évalués par un juge.

### **5- Le premier patineur (ou couple) en Interprétation :**

- Sera attribué au patineur ayant le plus haut pointage en compétition dans la catégorie Interprétation durant l'année.
- Le patineur devra avoir obtenu un minimum de 3 points en compétition dans la catégorie Interprétation au courant de l'année.
- Pour être inclus dans le calcul du pointage, le résultat d'une compétition doit provenir d'une catégorie avec un classement global des participants (BRONZE à OR)
- Si aucun patineur n'évolue dans une catégorie avec un classement, un tirage sera effectué parmi les patineurs éligibles. Pour être éligible, le patineur devra fournir au club une preuve de participation pour chacune des compétitions auquel il a participé durant l'année (minimum de 3 compétitions pour être éligible). 1 participation au tirage sera accordée pour chaque compétition.

### **6- Le premier couple:**

- Sera attribué au couple en danse ou en style libre ayant le plus haut pointage en catégorie 'couple' en danse ou en style libre au courant de l'année.
- Pour être éligible, le couple devra être actif en date du 31 décembre et avoir obtenu un minimum de 3 points en compétition durant l'année.

#### **7- Le 2<sup>e</sup> patineur de compétition STAR :**

- Sera attribué au patineur ayant le 2<sup>e</sup> plus haut pointage en compétition en catégorie STAR (STAR 4 à OR) en style libre durant l'année.
- Le patineur doit avoir obtenu un minimum de 3 points en compétition dans une catégorie STAR durant l'année.
- Pour être inclus dans le calcul du pointage, le résultat d'une compétition doit provenir d'une catégorie avec un classement global des participants (STAR 4 à OR).
- Les 6 meilleurs résultats obtenus durant l'année seront comptabilisés.
- Pour être éligible, le patineur doit être un compétiteur STAR en date du 31 décembre. La catégorie d'inscription de la dernière compétition de l'année auquel aura participé le patineur définira son statut de patineur ÉLITE ou de patineur STAR.

#### **8- Le 2<sup>e</sup> patineur de test :**

- Sera attribué au patineur ayant le 2<sup>e</sup> plus haut pointage en test (toutes catégories confondues) durant l'année.
- Le patineur doit avoir obtenu un minimum de 3 points en test durant l'année.
- Pour être inclus dans le calcul du pointage, les tests devront obligatoirement être évalués par un juge.

#### **9- Le patineur JUVÉNILÉ, tests et compétitions :**

- Sera attribué par l'entremise d'un tirage au sort parmi tous les patineurs éligibles.
- Pour être éligible, le patineur doit avoir réussi au minimum 1 test ET avoir participé à au minimum 1 compétition dans la catégorie STAR 2 ou + durant l'année, en plus d'être classé de niveau juvénile en date du 31 décembre selon les critères en vigueur au club.
- Le patineur devra fournir au club une preuve de participation pour chacune des compétitions auquel il a participé durant l'année.

#### **10- Le patineur JUNIOR, tests et compétitions :**

- Sera attribué par l'entremise d'un tirage au sort parmi tous les patineurs éligibles.
- Pour être éligible, le patineur doit avoir réussi au minimum 1 test ET avoir participé à au minimum 1 compétition dans la catégorie STAR 2 ou + durant l'année, en plus d'être classé de niveau junior en date du 31 décembre selon les critères en vigueur au club.
- Le patineur devra fournir au club une preuve de participation pour chacune des compétitions auquel il a participé durant l'année

### **11- Le premier patineur INTERMÉDIAIRE, tests et compétitions :**

- Sera attribué au patineur ayant le plus haut pointage combiné dans les catégories test et compétition durant l'année.
- Pour être admissible, le patineur doit être classé de niveau intermédiaire selon les critères en vigueur au club en date du 31 décembre.
- Pour être inclus dans le calcul du pointage, le résultat d'une compétition doit provenir d'une catégorie avec un classement global des participants et les tests doivent avoir été évalués par un juge, à l'exception des patineurs de cette catégorie qui s'inscrivent dans la catégorie STAR 3 en compétition. Dans ce cas, le patineur se verra automatiquement attribuer 1 point de participation pour chacune des compétitions, auxquelles il aura participé, sur présentation d'une preuve de participation.

### **12- Le premier patineur SÉNIOR, tests et compétition :**

- Sera attribué au patineur ayant le plus haut pointage combiné dans les catégories test et compétition durant l'année.
- Pour être admissible, le patineur doit être classé de niveau sénior selon les critères en vigueur au club en date du 31 décembre.
- Pour être inclus dans le calcul du pointage, le résultat d'une compétition doit provenir d'une catégorie avec un classement global des participants et les tests doivent avoir été évalués par un juge.

### **13- Le patineur Patinage Plus, étapes et compétitions :**

- Sera attribué par l'entremise d'un tirage au sort parmi tous les patineurs éligibles.
- Pour être éligible, le patineur devra avoir réussi l'étape 4 en date du 31 décembre. Il devra également avoir réussi au minimum 1 étape au courant de l'année ET avoir participé à la compétition Interclub de la saison en cours.
- Le patineur devra fournir au club une preuve de participation pour chacune des compétitions auquel il a participé durant la saison.

### **14- Le meilleur vendeur, commanditaires et campagne de financement :**

- Sera attribuer au patineur ayant le total cumulé de profit le plus élevé pour l'ensemble des activités de financement organisées par le club au courant de la saison.

### **15- Solo de départ :**

- Sera attribuer au patineur qui termine sa carrière seulement lorsque celui-ci entreprend une formation d'entraîneur ou d'officiel afin de demeurer actif dans le domaine du patinage artistique OU qu'il a atteint le niveau Sénior au Club.
- Le patineur qui désire effectuer un solo de départ doit en faire la demande auprès du club au plus tard 2 semaines après le dévoilement officiel des solistes.
- Le patineur qui termine sa carrière ne sera plus éligible aux solos de la revue sur glace dans les années ultérieures. Cependant, il peut demeurer actif du club au même titre qu'avant.

## **Critères de participation aux chorégraphies**

### **1- Chorégraphie de groupe du Patinage Plus :**

- Chaque patineur inscrit en date du 31 décembre précédant le spectacle sera invité à participer à 2 chorégraphies de groupe avec les autres patineurs de son niveau.
- Les groupes sont déterminés selon le niveau des patineurs en date de 31 décembre précédant le spectacle et ne tiendront pas compte des étapes qui seraient réussis après cette date.

### **2- Chorégraphie de groupe de l'école privée :**

- Chaque patineur sera invité à participer à 2 chorégraphies avec les autres patineurs de son niveau.
- Les patineurs de l'école privée seront également invités à participer aux chorégraphies d'ouverture et de fermeture.
- Les groupes sont déterminés selon le niveau des patineurs en date de 31 décembre précédant le spectacle et ne tiendront pas compte des tests qui seraient réussis après cette date.

### **3- Chorégraphie 'Assistants et Aide-assistants de programme' :**

- Pour participer, le patineur devra avoir enseigné régulièrement sur les glaces du Patinage Plus au courant de la saison précédant le spectacle (septembre à mars) à titre d'AP ou d'AAP.

### **4- Chorégraphie 'Interclub et Compétiteurs' :**

- Pour participer, le patineur doit avoir participé à au moins une compétition au courant de l'année régulière qui précède le spectacle (janvier à décembre), à l'exception des patineurs du Patinage Plus qui participe à la compétition Interclub qui, eux, pourront intégrer la chorégraphie des compétiteurs lors du prochain spectacle suivant la compétition.
- Il est de la responsabilité du patineur de remettre au comité une preuve de participation pour chacune des compétitions dont il aura pris part au courant de l'année.

### **5- Chorégraphie 'Lauréats et Reconnaissances' :**

- Seuls les patineurs récipiendaires d'un lauréats de Patinage Canada ou d'une Reconnaissances de l'ARPAL seront invités à prendre part à la chorégraphie des Lauréats et des Reconnaissances. (sujet à changement sans préavis)